

Des formateurs au service de l'entreprise

Bien que la nécessité de se former soit à peu près aussi ancienne que l'amour du travail bien fait, c'est en 1972 que la formation professionnelle a connu, en France un tournant majeur dans son histoire. C'est en effet cette année là qu'est apparue pour les entreprises (et pour les travailleurs non salariés) l'obligation de cotisation au titre de la formation professionnelle.

Dans le sillage de cette mini-révolution naîtra en 1981 la Chambre Syndicale des Formateurs Consultants (CSFC), premier représentant de ces formateurs "solo" qui se caractérisent avant tout par leur maîtrise d'un domaine de compétence particulier, et leur capacité à développer des formations très pointues dans leur domaine d'excellence. Conçu dans un premier temps comme un syndicat national, la CSFC a dès l'origine souhaité donner la parole aux régions, via la création de délégations régionales. Dans le sillage du courant de la décentralisation, 1998 verra l'apparition de chambres syndicales régionales autonomes parmi lesquelles la CSFC-LR, née à Montpellier en 1999. Ces chambres régionales sont aujourd'hui regroupées au sein d'une fédération nationale, présidée par Michel Farhi.

Professionaliser la formation

Au cœur des engagements de ce syndicat, qui demeure le seul représenté au sein de l'UNAPL, la professionnalisation des acteurs de la formation est l'une des principales préoccupations. Car dans ce domaine bien particulier, c'est généralement la maîtrise et la parfaite connaissance d'un secteur d'activité, d'une technicité, ou d'un aspect de l'entreprise qui fait la différence, plus que les diplômes universitaires qui fleurissent pour qualifier les capacités pédagogiques de jeunes diplômés en manque d'expérience et de connaissance du terrain. Une difficulté qu'illustre Evelyne GILAVERT Secrétaire Générale de la CSFC-LR : "*Nous ne sommes pas des enseignants, mais des formateurs professionnels, ce qui n'est pas la même chose*". Pour elle, les diplômes universitaires ne sont pas la bonne réponse pour rendre compte de la maîtrise d'un secteur professionnel. Pour répondre à cette nécessité de qualification bien particulière, la CSFC a entrepris, il y a plus de vingt ans, des réflexions qui ont

abouti en 1995 à la création de l'Institut de Certification des Professionnels de la Formation (ICPF), seul organisme à ce jour capable de certifier les intervenants au regard de leur domaine d'expertise. Une démarche qui a permis de littéralement disséquer l'activité d'un consultant, depuis l'élaboration du cahier des charges, jusqu'à la mise en œuvre de l'ingénierie de formation.

Et pour répondre au besoin croissant d'un exercice de la profession qui puisse s'inscrire dans une démarche qualité, la CSFC prépare actuellement la mise en place d'un parcours de professionnalisation afin de permettre à chaque formateur-consultant de maîtriser les six grandes compétences de ce métier.

Un syndicat de terrain

Mais au delà de ces aspects, la Chambre syndicale se veut également un acteur de terrain, au plus près des préoccupations de ses membres. C'est ainsi qu'elle est intervenue, au cours de l'année dernière, aux côtés de deux de ses membres, redressés au titre de la TVA pour des divergences d'interprétations. Redressés d'office sur trois ans de leur chiffre d'affaires, ces professionnels n'auraient pas pu éviter le pire sans l'intervention des experts juridiques diligents par le syndicat et l'appui politique du Conseil Fédéral pour apporter une autre lecture de leur dossier, et les tirer d'un mauvais pas pour le moins injuste. Car même pour un public de libéraux, qui ont tous fait le choix de l'indépendance inhérente à leur statut professionnel, le principe de l'union faisant la force reste de mise. Et c'est pour éviter l'isolement de l'entrepreneur que la CSFC LR organise régulièrement des rencontres entre professionnels, sources d'échanges et de mutualisation d'expérience. Une mutualisation qui opère également grâce à l'effet réseau du syndicat dans la production de réponses conjointes lorsque cer-

tains appels d'offres faisant appel à des compétences variées rendraient la candidature individuelle impossible.

www.csfc-federation.org
www.certif-icpf.org/



Evelyne Gilavert est Secrétaire Générale de la Chambre Syndicale des Formateurs Consultants du Languedoc-Roussillon.

MÉTIERS

LES MÉTIERS DE LA FORMATION

Par essence, la formation professionnelle se doit de s'adapter le plus simplement possible à l'évolution des demandes et des attentes des employeurs. Elle couvre donc pratiquement tous les secteurs d'activités et se développe particulièrement dans de nouvelles niches d'emplois comme le service à la personne. Elle reste très importante dans la restauration et le bâtiment qui font l'objet de nombreuses évolutions techniques.

La Région Languedoc-Roussillon est particulièrement engagée dans la formation en général ainsi que sur la formation continue. Depuis 2006, elle a ainsi mis en place un outil de recherches en ligne de formations.

Elle participe par ailleurs aux financements de nombreuses formations initiales et professionnelles.

Contact : csfc-lr@orange.fr

Les CSFC (Chambres syndicales des formateurs consultants) considèrent comme essentiels le développement de la Qualité de la Formation, les libertés de création, d'expression et l'indépendance de pensée et d'action des Formateurs Consultants.

Une Charte Déontologique défend les principes éthiques

Une Charte Qualité Professionnelle énonce les critères de professionnalisme

Formateur-consultant



ES-PL
ÉPARGNE SALARIALE
PROFESSIONNELLE LIBÉRALE

100% DÉDUCTIBLE DES CONTRIBUTIONS
(dans les limites des Bénéfices)

M. Jean-Charles GARNIER - NANTES (44 100 00000) 02 51 42 44 70 70
jean-charles.garnier@unpp.fr

M. Jacques FERRIER - NANTES (44 100 00000) 02 51 42 44 70 70
jacques.ferrier@unpp.fr

Mme. Nicole BOUQUET - NANTES (44 100 00000) 02 51 42 44 70 70
nicole.bouquet@unpp.fr

Mme. Catherine BAUDOUIN - NANTES (44 100 00000) 02 51 42 44 70 70
catherine.baudouin@unpp.fr

M. Jean-Charles DEBIAU - NANTES (44 100 00000) 02 51 42 44 70 70
jean-charles.debiau@unpp.fr

Mme. Bernadette BOUQUET - NANTES (44 100 00000) 02 51 42 44 70 70
bernadette.bouquet@unpp.fr

M. Pierre-Louis GILBERT - NANTES (44 100 00000) 02 51 42 44 70 70
pierre-louis.gilbert@unpp.fr

Une formule d'épargne volontaire simple et souple aux avantages inégalés

Le Financement

Pour votre entreprise, déductibilité de l'abondement des bénéfices. Pour vous et vos salariés, revenus et plus values non imposables

Le Dispositif

Un dispositif simple et souple adaptable aux capacités de votre entreprise, comme aux vôtres et celles de vos salariés

Le Capital

Constitution d'un patrimoine financier adapté à votre profil et à votre situation



+

Une combinaison gagnante !



UNION NATIONALE DES PROFESSIONNELLES LIBÉRALES



Banque et populaire à la fois.